



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2009**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **QUESTIONS ORALES**

#### **1 – Question de Mademoiselle BENARD**

Madame BENARD remarque que les heures d'éclairage public ont été modifiées il y a environ 1 mois dans plusieurs quartiers. L'éclairage est coupé vers 22 h 30 à certains endroits, ce qui paraît tôt. Elle se demande si les restrictions sont les mêmes dans tous les secteurs.

#### **2 – Question de Madame LANCIEN**

Madame LANCIEN intervient au sujet des derniers accidents survenus dans le centre-bourg, sur des passages piétons. Elle demande si la municipalité a l'intention de prendre des mesures pour permettre aux piétons de traverser en toute sécurité.

### **1 – COMPTES DE GESTION 2008**

#### **COMPTE RENDU**

Monsieur Le Maire précise que les comptes de gestion sont les comptes qui sont tenus par le comptable public et que les comptes administratifs sont les comptes tenus par l'ordonnateur.

#### **DELIBERATION**

Monsieur Le Maire présente les comptes de gestion du receveur pour l'année 2008 qui mettent en évidence des résultats similaires aux comptes administratifs qui seront présentés suite à cette approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve sans observation, ni réserve les comptes de gestion du Receveur pour l'année 2008.

## **2 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2008**

Monsieur BELLEC présente les comptes administratifs.

### **COMPTE RENDU**

Monsieur CARIOU indique que le budget 2008 a été voté avant les élections municipales de mars 2008, il a donc été préparé par l'ancienne équipe. N'ayant pas participé à son élaboration, l'opposition s'abstiendra sur les votes des comptes administratifs.

### **2.1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 DU BUDGET DE LA VILLE**

#### **DELIBERATION**

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2008 du budget général qui est arrêté de la manière suivante:

##### **En section de fonctionnement :**

En dépenses à : 5 060 931,54 €

En recettes à : 6 242 723,95 €

Soit un excédent de 1 181 792,41 €

##### **En section d'investissement :**

En dépenses à : 5 248 675,87 €

En recettes à : 4 608 285,66 €

Soit un déficit de 640 390,21 €

Après en avoir délibéré et que le Maire a quitté la salle et cédé la Présidence à Monsieur BELLEC, deuxième adjoint, le Conseil Municipal, par 22 voix, adopte le compte administratif 2008 du budget principal de la ville.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs CARIOU, GENTIN et LE THOER s'abstiennent.

### **2.2 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

#### **DELIBERATION**

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2008 du budget annexe de l'assainissement qui est arrêté comme suit :

##### **En section d'exploitation :**

En dépenses à : 128 361,19 €

En recettes à : 669 103,24 €

Soit un excédent de 540 742,05 €

##### **En section d'investissement :**

En dépenses à : 200 510,34 €

En recettes à : 204 487,85 €

Soit un excédent de 3 977,51 €

Après en avoir délibéré et que le Maire a quitté la salle et cédé la Présidence à Monsieur BELLEC, deuxième adjoint, le Conseil Municipal, par 24 voix, adopte le compte administratif 2008 du budget annexe de l'assainissement

Mesdames BENARD, LANCIEN et Messieurs GENTIN et LE THOER s'abstiennent.

## **2.3 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 DU BUDGET DU PORT DE TREVIGNON**

### **DELIBERATION**

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2008 du budget annexe du Port de Trévignon qui est arrêté comme suit :

#### En section d'exploitation :

En dépenses : 46 439,83 €

En recettes : 48 622,59 €

Soit un excédent de 2 182,76 €

#### En section d'investissement :

En dépenses : 138 465,38 €

En recettes : 99 123,64 €

Soit un déficit de 39 341,74 €

Après en avoir délibéré et que le Maire a quitté la salle et cédé la Présidence à Monsieur BELLEC, deuxième adjoint, le Conseil Municipal, par 24 voix, adopte le compte administratif 2008 du budget du port de Trévignon.

Mesdames BENARD, LANCIEN et Messieurs GENTIN et LE THOER s'abstiennent.

## **2.4 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 DU BUDGET DU PORT DE POULDOHAN**

### **DELIBERATION**

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2008 du budget annexe du Port de Pouldohan/Pors-Breign qui est arrêté comme suit :

#### En section d'exploitation :

En dépenses : 37 088,03 €

En recettes : 38 078,37 €

Soit un excédent de 990,34 €

#### En section d'investissement :

En dépenses : 18 320,36 €

En recettes 61 394,82 €

Soit un excédent de 43 074,46 €

Après en avoir délibéré et que le Maire a quitté la salle et cédé la Présidence à Monsieur BELLEC, deuxième adjoint, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 24 voix, adopte le compte administratif 2008 du budget du port de Pouldohan/Pors-Breign. Mesdames BENARD, LANCIEN et Messieurs GENTIN et LE THOER s'abstiennent.

### **3 – AFFECTATIONS DE RESULTATS 2008**

#### **3.1.1 – AFFECTATIONS DE RESULTATS DE 2007 BUDGET DE LA VILLE**

##### **DELIBERATION**

Monsieur Le Maire expose que suite à l'adoption des comptes administratifs 2008, il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2008 comme suit :

A la clôture de l'exercice 2008, il est constaté un excédent de fonctionnement de 1 181 792,41 € qu'il est proposé d'affecter en recettes, section d'investissement à l'article R1068.

A la clôture de l'exercice 2008, il est constaté un déficit d'investissement de 640 390,21 € qu'il est proposé de reporter en dépenses, section d'investissement à l'article D001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix, approuve la proposition.

Mesdames BENARD, LANCIEN et Monsieur LE THOER s'abstiennent.

#### **3.1.2 – AFFECTATIONS DE RESULTATS DE 2008 BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

##### **DELIBERATION**

Monsieur Le Maire expose que suite à l'adoption des comptes administratifs 2008, il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

A la clôture de l'exercice 2008, il est constaté un excédent d'exploitation de 540 742,05 € qu'il est proposé d'affecter à la section d'investissement en recettes à l'article R1068.

A la clôture de l'exercice 2008, il est constaté un excédent d'investissement de 3 977,51 € qu'il est proposé de reporter en section d'investissement en recettes à l'article R001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix, approuve la proposition.

Mesdames BENARD, LANCIEN et Monsieur LE THOER s'abstiennent.

#### **3.1.3 – AFFECTATIONS DE RESULTATS DE 2008 BUDGET DU PORT DE TREVIGNON**

##### **DELIBERATION**

Monsieur Le Maire expose que suite à l'adoption des comptes administratifs 2008, il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

A la clôture de l'exercice 2008, il est constaté un excédent d'exploitation de 2 182,76 € qu'il est proposé d'affecter à la section d'investissement en recettes à l'article R001.

A la clôture de l'exercice 2008, il est constaté un déficit d'investissement de 39 341,74 € qu'il est proposé de reporter en section d'investissement en dépenses à l'article D001

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix, approuve la proposition.

Mesdames BENARD, LANCIEN et Monsieur LE THOER s'abstiennent.

#### **3.1.4 – AFFECTATIONS DE RESULTATS DE 2008 BUDGET DU PORT DE POULDOHAN**

## **DELIBERATION**

Monsieur Le Maire expose que suite à l'adoption des comptes administratifs de l'année 2008, il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

A la clôture de l'exercice 2008, il est constaté un excédent d'exploitation de 990,34 € qu'il est proposé de reporter en section d'exploitation en recettes à l'article R002.

A la clôture de l'exercice 2008, il est constaté un solde d'exécution positif en section d'investissement de 43 074,46 € qu'il est proposé de reporter en section d'investissement recettes à l'article R001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix, approuve la proposition.

Mesdames BENARD, LANCIEN et Monsieur LE THOER s'abstiennent.

## **PRESENTATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DANS LESQUELS ONT ETE ELABORES LES BUDGETS**

Monsieur Le Maire précise le cadre et les conditions dans lesquels ont été élaborés les budgets primitifs et présente ses remerciements aux élus et services.

Le Budget primitif est une élaboration progressive qui prend en compte :

- les orientations politiques des élus en matière d'investissement,
- les besoins des services,
- le fonctionnement courant de la commune,
- les versements aux organismes extérieurs,
- les subventions aux associations conventionnées,
- les dotations de l'Etat et les subventions diverses
- les produits de la fiscalité locale
- la situation budgétaire de la commune au regard de son endettement, de son potentiel fiscal et de la mobilisation qui en est faite.

Les Budgets sont également le produit d'une élaboration concertée qui comporte différentes étapes de présentation et discussion :

- les Commissions,
- les Conseils Portuaires,
- les Conseils d'Administration
- les Commissions paritaires ou mixtes
- le Débat d'Orientation Budgétaire

Le budget annuel s'inscrit dans une continuité éclairée par :

- l'analyse rétrospective du Trésor Public qui révèle un endettement maîtrisé et une fiscalité raisonnable,
- une analyse prospective budgétaire pour déterminer les marges de manœuvre et les leviers à actionner sans dégrader la situation actuelle.

Il est vrai que le contexte est incertain et que nous sommes dans une situation de crise avec notamment une pénurie des deniers publics :

- réduction des dotations de l'Etat
- diminution des subventions et concours

Par ailleurs, il y a un manque de lisibilité sur les choix qui seront faits en matière d'organisation et de fiscalité locales.

Les choix d'investissement restent mesurés pour ce mandat :

- Des investissements nouveaux : stade – Kersidan – Circulations douces – nouvel équipement...
- Des investissements récurrents : voirie – parc automobile – maintenance bâtiments communaux – éclairage – environnement...
- Des opérations diverses : Lanénos – Keranouat – Préau

1,8 M€ annuels environ sont nécessaires pour réaliser le programme d'investissement, dont la moitié pour le financement des investissements récurrents.

Ces investissements nécessitent la mobilisation équilibrée de plusieurs leviers financiers :

- l'optimisation des recettes
- la recherche d'économies de fonctionnement
- le recours modéré à l'emprunt
- une majoration de 3,5 % de la TH et de la TFB pour maintenir un niveau d'autofinancement.

Une étude sur la taxe locale d'équipement sera menée cette année ainsi que sur la nécessité de maintenir certaines exonérations qui n'ont peut-être plus lieu d'être.

Monsieur Le Maire affirme sa volonté de ne pas endetter la commune au-delà de ce qui ne peut être supportable.

Des mesures de solidarité seront mises en place ou maintenues pour les plus démunis, par l'intermédiaire du CCAS :

- extension des aides au restaurant scolaire et au CLSH
- Pass'Loisirs
- Pass'Senior
- Pass' Allo Taxi

#### **4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

##### **COMPTE RENDU**

Monsieur Le Maire présente les propositions pour l'année 2009, soit une augmentation de 3,5 % de la TH et de la TFB.

Madame LE GUILLOU se demande si le moment est bien choisi pour augmenter la pression fiscale et si le report à une année ultérieure ne pourrait pas être envisagé.

Monsieur CARIOU fait le constat que les finances communales sont saines. Il reconnaît la bonne gestion mais a du mal à comprendre l'augmentation des taux, même si cela ne correspond, au vu des bases, qu'à \_ point. Il craint que sans une communication bien faite la population ne comprendra pas cette augmentation de 3,5 % votée aujourd'hui. C'est pourquoi l'opposition s'abstiendra.

Monsieur Le Maire présente ses remerciements pour ce satisfecit. Effectivement, les finances sont saines et il souhaite qu'elles le demeurent. Il faut toutefois savoir anticiper. On peut toujours se poser la question du moment opportun mais il ne faut pas attendre que la situation se dégrade pour arriver à des augmentations de rattrapage. Ce choix peut être expliqué.

Monsieur Le Maire précise que selon une étude de l'Association des Petites Villes de France, 3,5 %, est pour 2009 le taux moyen d'augmentation qui serait voté par les communes de France. Il est nécessaire de se préserver pour les années à venir.

L'objectif de cette augmentation est de maintenir un autofinancement à un bon niveau. Les avantages 2009 (augmentation des bases, effets positifs du recensement) ne vont pas durer.

## **DELIBERATION**

Monsieur Le Maire indique que la Commission des Finances propose :

	<b>Taux 2008</b>	<b>Taux 2009</b>	<b>Variation</b>
- Taxe d'habitation	12,98	13,43	+ 3,5 %
- Taxe sur le foncier bâti	16,78	17,36	+ 3,5 %
- Taxe sur le foncier non bâti	51,85	51,85	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve les taux d'imposition présentés ci-dessus.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs CARIOU, GENTIN et LE THOER votent contre.

## **5 – SUBVENTIONS**

### **5.1 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES**

#### **5.1.1 – MJC**

## **DELIBERATION**

Madame RIVIERE, Adjoint au Maire, présente le montant des subventions à la Maison des Jeunes et de la Culture « Le Sterenn » au titre de l'année 2009.

- Subvention de fonctionnement : 263 962,00 €  
 - Programmation culturelle : 33 790,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le versement des subventions ci-dessus à la MJC et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention tel que joint à la présente délibération.

#### **5.1.2 – CCAS**

## **DELIBERATION**

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention de 63 000 € au profit du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

## **COMPTE RENDU**

Madame LE GAC présente la question et précise que la mise à disposition de personnel de la mairie vers le CCAS permet de ne pas augmenter le montant de la subvention pour 2009.

Elle précise que la subvention à apporter à l'association Les Petits Moussaillons sera définitivement arrêtée en mai / juin au moment du renouvellement de la convention. Elle rappelle que par délibération du 19 décembre 2008, le Conseil avait autorisé le versement d'une avance de 22 000 €. Un examen des comptes sera fait par la commission paritaire.

## **5.2 – SUBVENTIONS AUX AUTRES ASSOCIATIONS**

### **COMPTE RENDU**

Monsieur NAVINER indique qu'il n'y a pas de grande différence par rapport à 2008. Il rappelle que des critères ont été mis en place depuis 3 ans pour les associations sportives et Comité des Fêtes. Le calcul des subventions est fait en fonction du nombre d'adhérents, de jeunes, de moniteurs, de Brevets d'Etat....

Madame BOITTIN BARDOT précise que ces critères ont été mis en place par un groupe de travail et sont appréciés par les associations pour des raisons de transparence.

Monsieur CARIOU constate que le montant alloué aux associations n'a pas diminué. Il est même en légère augmentation. Il confirme la volonté, autant de la majorité que de l'opposition, que le tissu associatif de Trégunc soit conforté. Il estime que cela ne peut que satisfaire les associations et agir dans le sens positif de leur maintien et de leur fonctionnement.

### **DELIBERATION**

Monsieur NAVINER, Adjoint au Maire, présente les propositions d'attributions de concours aux associations telles qu'elles ont été arrêtées par les commissions et jointes en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions telles qu'elles figurent au document joint à la présente délibération.

## **5.3 – PARTICIPATIONS AU TITRE DES ECOLES – CREDITS GROS ET PETITS MATERIELS**

### **DELIBERATION**

Madame BOITTIN-BARDOT, Adjointe au Maire, expose que la Commission « Développement Humain » réunie le 2 décembre 2008, a proposé les montants d'attribution comme suit :

#### **Credits pédagogiques**

	<b>CREDITS 2008</b>	<b>CREDITS 2009</b>
<b>CM2 1 unité</b>	93.00	93.00
<b>CE2 _ unité</b>	46.50	46.50
<b>Extérieurs 1/3 unité</b>	31.00	31.00
<b>CLIS _ unité</b>	46.50	46.50
<b>Collèges du canton</b>	15.00	15.00

Par ailleurs, il est proposé comme l'an passé, l'attribution d'un crédit de 500 € aux élèves d'école primaire qui sont scolarisés dans les établissements spécifiques du Département du fait d'un handicap.

### **Crédits gros et petits matériels**

**45 € pour les fournitures**  
**19 € pour le gros matériel**

### **Crédits de transports**

La Commission "Développement Humain" propose d'augmenter le niveau des **crédits de transports 2009** de l'école René Daniel de deux trajets supplémentaires pour permettre une équité avec l'école Marc Bourhis concernant la participation aux spectacles proposés par la M.J.C.

	<b>CREDITS 2008 par classe</b>	<b>CREDITS 2009 par classe</b>
Ecoles du bourg	165 €	165 €
GS René Daniel	220 €	260 €

Le récapitulatif des propositions figure en annexe à la présente délibération.  
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions.

## **5.4 – SUBVENTIONS AUX ECOLES PRIVEES**

### **DELIBERATION**

Madame BOITTIN-BARDOT, Adjointe au Maire, rappelle que le calcul du montant des attributions aux élèves des écoles privées de la Commune, résulte d'une délibération du 18 janvier 1990 et de contrats d'association signés respectivement avec l'école SAINT-MICHEL en 1987 et DIWAN en 1998.

Par délibération en date du 30 mars 2007, il a été décidé de procéder à l'augmentation de l'attribution et de porter cette dernière à 500 € pour l'année 2007 et à 570 € par élève de TREGUNC maternelle et primaire pour l'année 2008.

Pour l'année 2009, il est proposé d'augmenter le montant en fonction du taux de l'inflation de l'indice des prix à la consommation de l'année écoulée, soit pour 2009, un taux de 1,2 %. Ce qui porte le montant de l'attribution à 576,84 € par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le versement des subventions aux écoles privées telles que définies en annexe à la présente délibération.

## **6 – TARIFS DES PORTS 2009**

### **COMPTE RENDU**

Monsieur DERVOUT présente les projets de tarifs 2009 pour les ports de Trévignon et de Pouldohan / Pors Breign. Une augmentation de 10 % est proposée pour Trévignon en raison des travaux importants effectués sur la digue et la cale. En ce qui concerne Pouldohan / Pors-Breign, l'augmentation proposée est de 13 % en raison principalement de la baisse de l'excédent de fonctionnement.

Il précise que ces augmentations sont à relativiser dans le temps. Effectivement, sur les 10 dernières années, l'augmentation a été de 11 % à Pouldohan / Pors Breign et 21 % à Trévignon.

Par ailleurs, à une certaine époque, les usagers avaient fait le choix de baisser les tarifs car il n'y avait pas de travaux à prévoir. Cependant, les charges récurrentes augmentent et il arrive un moment où il faut retrouver un excédent de fonctionnement.

Monsieur LE THOER souhaite savoir pourquoi l'augmentation pour les mises à l'eau n'est pas uniforme entre Trévignon et Pouldohan.

Monsieur DERVOUT indique que les conseils portuaires ont émis le vœu que les tarifs d'utilisation des cales soient les mêmes dans les 2 ports. Il rappelle la nécessité d'équilibrer les budgets.

Monsieur Le Maire estime qu'on a tendance à suivre l'avis des usagers qui essayent toujours de différer l'augmentation. Quand on arrive au stade déficitaire, on est obligé de procéder à des ajustements plus lourds.

### **DELIBERATION**

Monsieur DERVOUT, Adjoint au Maire, présente les tarifs des ports 2009 tels qu'ils ont été approuvés par les Conseils Portuaires

Les propositions sont jointes en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve par 26 voix les tarifs présentés.

Mesdames BENARD, LANCIEN et Monsieur LE THOER s'abstiennent.

## **7 – VOTE DES BUDGETS 2009**

### **COMPTE RENDU**

Monsieur BELLEC présente le budget principal de la ville pour 2009.

Madame LE GUILLOU voudrait savoir si la municipalité a un projet précis pour les locaux de Kersidan. Sinon, une rencontre est-elle prévue avec la population pour débattre du devenir des bâtiments communaux ?

Monsieur Le Maire indique que 2009 verra le début de la réhabilitation du Centre de Kersidan. Ce sera une structure mise à disposition des associations de la commune et du quartier. Le projet d'aménagement sera réalisé en 2 ou 3 tranches. Une réunion avec les associations utilisatrices aura lieu et une commission se penchera sur un projet présenté par Marie-Pierre RIVIERE.

Monsieur CARIOU souhaite connaître les travaux réellement mis en œuvre en 2009 au terrain de sports. Est-il possible de savoir aujourd'hui le montant total de la dépense affectée à cet aménagement ? Les travaux envisagés cette année sont vraiment ils prêts à être réalisés. Où en sont les appels d'offres ?

Monsieur Le Maire rappelle que le projet global a été présenté en commission en 2008. La question du choix du revêtement du 3<sup>ème</sup> terrain a d'ailleurs été discutée à ce moment là. Le Conseil a déjà délibéré sur un plan de financement.

Monsieur NAVINER précise que les appels d'offres n'ont pas été lancés car les services attendaient le vote du budget. Les demandes de subventions ont été effectuées et nous sommes dans l'attente des accords avant de commencer les gros travaux. Certaines consultations ont toutefois été réalisées : terrassement du terrain, tribune, déplacement de la main courante.

En 2010, une part du budget sera affectée à la création du terrain synthétique.

Monsieur CARIOU estime qu'aujourd'hui, on passe au vote du BP 2009 et c'est le moment de bien expliquer ce qui sera fait et dans quelles conditions. C'est une grosse opération engagée par la commune et il est normal de communiquer au maximum sur le projet.

Monsieur Le Maire indique que l'UST est bien au courant du projet et du calendrier. L'objectif est de rendre le 3<sup>ème</sup> terrain opérationnel à la rentrée sportive 2010.

Monsieur NAVINER informe qu'un article doit paraître dans le prochain Bulletin Municipal.

## **7.1 – VOTE DU BUDGET DE LA VILLE**

### **DELIBERATION**

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, présente le projet de budget primitif de la Ville de Trégunc qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

En section de fonctionnement à	6 248 000 €
En section d'investissement à	3 963 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, par 23 voix, le budget primitif de la ville pour 2009.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs CARIOU, GENTIN et LE THOER s'abstiennent.

## **7.2 – VOTE DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

### **DELIBERATION**

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, présente le projet de budget primitif du service de l'assainissement pour l'année 2009 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

En section de fonctionnement à	383 000 €
En section d'investissement à	909 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, par 26 voix, le budget annexe de l'assainissement pour 2009.

Mesdames BENARD, LANCIEN et Monsieur LE THOER s'abstiennent.

***Monsieur Le Maire propose de voter tout de suite le montant de la part communale de la redevance d'assainissement pour 2009***

## **8 – MONTANT DE LA PART COMMUNALE DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT**

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire propose de maintenir le montant de la part communale de la redevance d'assainissement à 0,671 €/HT/m<sup>3</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

### **7.3 – VOTE DU BUDGET DU PORT DE TREVIGNON**

#### **DELIBERATION**

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, présente le projet de budget primitif du Port de TREVIGNON pour l'année 2009 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

En section de fonctionnement à	58 300 €
En section d'investissement à	132 900 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, par 26 voix, le budget annexe du Port de Trévignon pour 2009.  
Mesdames BENARD, LANCIEN et Monsieur LE THOER s'abstiennent.

### **7.4 – VOTE DU BUDGET DU PORT DE POULDOHAN**

#### **COMPTE RENDU**

Monsieur CARIOU constate le faible montant des recettes de fonctionnement.

Monsieur DERVOUT explique qu'il y a eu moins de touristes en 2008 et moins de sorties en mer en raison du temps.

Monsieur Le Maire estime que certains profitent du fait qu'il n'y a pas de contrôle systématique sur cette cale.

Monsieur DERVOUT indique qu'une information sur la redevance d'accès sera effectuée, ainsi qu'un rappel sur l'habilitation des services municipaux à verbaliser les contrevenants.

#### **DELIBERATION**

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire présente le projet de budget primitif du Port de POULDOHAN pour l'année 2009 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

En section de fonctionnement à	40 500 €
En section d'investissement à	61 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, par 26 voix, le budget annexe du Port de Pouldohan – Pors Breign pour 2009.  
Mesdames BENARD, LANCIEN et Monsieur LE THOER s'abstiennent.

## **9 - PERSONNEL COMMUNAL**

### **9.1 – PERSONNEL COMMUNAL – APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – TABLEAU DES EMPLOIS NON TITULAIRES NON PERMANENTS**

#### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire présente le tableau des emplois non titulaires non permanents ci-dessous afin de faire face aux besoins saisonniers de la Collectivité pour l'année 2009.

<b>Service administratif</b> Agent administratif	1 agent 31.5/35 h 1 mois	Été 2009	Secrétaire	Secrétariat des élus	Besoin sais onni er	SMIC
<b>Services Techniques</b> Agent administratif	1 agent 5 semaines à 30/3 5 h	Juillet	Secrétaire	Secrétariat serv ices tech niqu es	Besoin sais onni er	SMIC
Entretien plages	3 agents à mi- tem ps	Été 2009	Agents d'en treti en	Littoral	Besoin sais onni er	SMIC
Ramassage des poubelles de plages	2 mois  1 agent à 31/3 5 h 1 mois	Juillet 2009  Août 2009	Agent d'en treti en	Littoral  Littoral	Besoin sais onni er	SMIC
Saisonnier Animation Tennis	1 agent à 31/3 5 h 1mois  1agent 2 mois à mi- tem ps (18 h/se main e)	Été 2009	Agent d'en treti en  Agent d'ac cuei l	Office Tour isme  Tennis	Besoin sais onni er  Besoin sais onni er	SMIC
<b>Divers</b> Maison du littoral + maison de la Mer	2 agents à 25/3 5 h	Été 2009	Agent d'ac cuei l	Info tourisme	Besoin sais onni er	SMIC
Maison du littoral	1 agent	Pâques à juin et sept emb re	Agent d'ac cuei l	Info tourisme	Besoin sais onni er	SMIC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte la proposition, à l'unanimité.

## **10 – RAPPORT SUR L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS**

### **DELIBERATION**

En application de l'article 133 des Marchés Publics, le Conseil Municipal est appelé à connaître au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Ce rapport est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

## **11 – RAPPORT SUR LES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2007**

### **DELIBERATION**

En application de l'article L 2241-1 à 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à connaître le bilan des cessions et acquisitions immobilières de l'année 2008. Ce rapport, annexé au compte administratif est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

### **COMPTE RENDU**

Monsieur Le Maire précise que toutes ces opérations ont déjà été approuvées en Conseil Municipal. Il peut parfois se passer beaucoup de temps entre la délibération et l'acte.

## **12 – CONVENTION AVEC LE GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE POUR LE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE**

### **COMPTE RENDU**

Monsieur Le Maire indique que le Pays de Cornouaille est doté de conseillers en éco-énergie avec des financements conjoints ADEMEN / Région / Pays de Cornouaille. Le Conseil en Energie Partagée est un service proposé pour la première fois cette année aux communes intéressées. Le coût 2009 est avantageux (0,50 € / habitant), il devrait être de 1 € / habitant en 2010. Le retour envisagé est compris entre 2 à 3 € / habitant.

Monsieur CARIOU souhaite connaître le nom de l' élu en charge des énergies.

Monsieur Le Maire indique que Monsieur TANGUY et Monsieur BELLEC vont suivre ce dossier, ainsi que lui-même en qualité de référent pour les questions d'énergie au Pays de Cornouaille.

### **DELIBERATION**

Monsieur Le Maire expose que la candidature de la Commune a été retenue pour l'année 2009 pour adhérer au conseil en énergie partagé du GIP du Pays de Cornouaille.

Ce conseil comprend :

- un pré diagnostic des consommations énergétiques identifiées dans la Commune et portant sur les trois dernières années
- - une analyse détaillée des besoins et problématiques spécifiques à la Commune,
- - la visite d'un bâtiment communal pour la réalisation d'une fiche bâtiment,
- - le suivi périodique des consommations des chaufferies,
- - le contrôle régulier des factures,
- - la remise d'un bilan annuel des consommations d'énergie avec des recommandations,
- - l'information et la formation du personnel et des usagers des bâtiments communaux,
- - le conseil aux élus et aux techniciens de la Commune lors de la construction de bâtiments neufs ou de réhabilitation.

Cette mission porte sur l'ensemble des consommations d'eau et d'énergies dont la dépense est supportée par la Commune : combustibles, électricité, éclairage public, carburants. Le

montant de la cotisation pour 2009 est de 3 466 €, soit un montant de 0,50 € par an et par habitant (population totale 2009 : 6 932 habitants).

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

### **13 – DECISION D'ELABORATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS**

#### **DELIBERATION**

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, indique que la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et ses différents décrets et arrêtés d'application parus en 2006 et début 2007, ont modifié de nombreuses dispositions quant à la prise en considération du handicap dans la construction, l'aménagement du cadre bâti et la chaîne des déplacements.

Ainsi, les communes ont en responsabilité l'aménagement et la police de circulation sur les voies et espaces publics en agglomération ainsi que la police de circulation sur les espaces privés ouverts à la circulation publique.

Le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 :

- impose le respect de règles techniques lors de travaux d'aménagements neufs et lors de travaux de modifications sur des voies ou leurs dépendances.
- Etablit pour toutes les communes l'obligation de réaliser, d'ici le 23 décembre 2009, un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics dans les agglomérations.

Ce plan de mise en accessibilité consiste en un schéma directeur avec programmation pluriannuelle de travaux ou d'actions dont la vocation est d'afficher un projet d'amélioration volontariste et progressif de l'accessibilité des espaces publics aux personnes handicapées, tous handicaps confondus.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Cette décision sera portée à la connaissance du public par affichage en mairie pendant 1 mois.

La commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées sera également informée de cette décision.

A l'issue de cet affichage réglementaire, la commune procédera, au vu d'un cahier des charges établi par la DDE, à une mise en concurrence afin de choisir l'organisme qui sera chargé de l'élaboration de ce plan.

### **14 – DEMANDES DE SUBVENTION**

#### **14.1 – EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DES GRANDES ROCHES**

#### **DELIBERATION**

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, expose que la Commune de TREGUNC et le Syndicat d'Electrification de Pont-Aven projettent de réaliser l'aménagement esthétique de la rue des grandes roches par l'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et France Télécom.

L'estimation des dépenses s'élève à 89 826.14 € HT et se décompose ainsi :

- |   |                     |                |
|---|---------------------|----------------|
| - | réseau BT           | 51 960.38 € HT |
| - | Eclairage public    | 23 377.64 € HT |
| - | Réseau téléphonique | 14 448.12 € HT |

-

Le financement peut s'établir de la manière suivante :

- Subvention FACE C ou PAMELA ou SDEF (40 % plafonné à 75 000 € de dépenses) 40 % de 51 960.38 €	20 784.15 €
- Syndicat Intercommunal d'Electrification de Pont-Aven	31 176.23 €
o sur le réseau BT : 51 960.38 – 20 784.15	
o sur le réseau éclairage public : 400 € x 12 points lumineux	4 800.00 €
- Commune de TREGUNC	33 065.76 €

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et France Télécom pour un montant de 89 826.14 € HT
- accepte le plan de financement proposé par le Maire
- sollicite la subvention, pour la basse tension, au Syndicat Départemental d'Energie du Finistère pour le programme FACE C ou PAMELA ou SDEF
- sollicite l'inscription des travaux au programme 2009 du Syndicat d'électrification de Pont-Aven
- décide de réaliser ce programme d'opération avec l'échéancier suivant : effacement des réseaux courant 2009.

## **14.2 – RESTAURATION D'UNE STATUE DE SAINT-JOSEPH**

### **DELIBERATION**

Madame RIVIERE, Adjointe au Maire, expose que lors du dernier passage de la Commission de sécurité dans l'Eglise du Bourg, l'attention de la municipalité a été attirée sur le danger représenté par la statue en bois polychrome de Saint-Joseph qui présente plusieurs fentes importantes, tant sur le corps que sur la console.

Le Comité paroissial a décidé de prendre à sa charge la restauration de cette statue. Des devis de réparation ont été sollicités. Après avis du service de la conservation des antiquités et objets d'art du Conseil Général, c'est l'entreprise ARTHEMA RESTAURATION de ABBARETZ (44) qui est retenue pour un montant de 2 925,00 € HT.

Toutefois, la statue appartenant à la Commune, il lui appartient de porter ce dossier. Cette dépense sera donc inscrite au Budget Primitif 2009. Cette opération pourra bénéficier d'une aide à hauteur de 50 % du montant HT du Conseil Général (modulée par le coefficient de solidarité de 0,965 %) et d'une aide de 10 % du Conseil Régional. Le reste de la dépense sera pris en charge par le Comité Paroissial.

DEPENSES HT	RECETTES HT
2 925,00 €	Conseil Général 1 411,30 € Conseil Régional 292,50 € Comité Paroissial 1 221,20 €
<b>2 925,00 €</b>	<b>2 925,00 €</b>

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve cette opération de restauration pour un montant de 2 925,00 € HT
- approuve le plan de financement proposé
- sollicite les subventions afférentes auprès du Département et de la Région.

### **COMPTE RENDU**

Monsieur Le Maire indique que d'autres sommes ont été inscrites au budget primitif pour les bâtiments religieux, et notamment le changement d'une poutre dans l'Eglise du bourg.

## **15 – MODIFICATION DE DELIBERATIONS POUR NATURA 2000**

### **15.1 – DEMANDE DE PARTICIPATION AU TITRE DE L'ANNEE 2008 POUR L'ANIMATION DU DOCOB**

#### **DELIBERATION**

Monsieur DERVOUT, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération en date du 19 septembre 2008, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention avec l'Etat et approuvé le plan de financement du poste de chargé de mission pour l'année 2008.

Or, il s'avère que dans la demande de versement de la subvention une erreur a été commise (coût du poste de chargé de mission renseigné à 8 000 € au lieu de 16 246 €). La DIREN a donc demandé que le plan de financement soit modifié afin de mettre en concordance les différents documents du dossier. Cela ne changera cependant en rien le montant de la participation qui sera allouée à la commune (8 000 €).

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau plan de financement établi comme suit :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Poste du chargé de mission	8 000 €	Etat	4 000 €
		FEADER	4 000 €
	8 000 €		8 000 €

### **15.2 – DEMANDE DE PARTICIPATION AU TITRE DE L'ANNEE 2009 POUR L'ANIMATION DU DOCOB**

#### **DELIBERATION**

Monsieur DERVOUT, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération en date du 22 décembre 2008, le conseil municipal a autorisé le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat et de l'Union Européenne et approuvé le plan de financement du poste de chargé de mission pour l'année 2009.

Il s'avère que le coût du poste sera plus élevé que prévu, le temps estimé de travail de l'agent en charge du dossier ayant été légèrement sous-évalué.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau plan de financement établi comme suit et sollicite les demandes de subventions auprès de l'Etat et de l'Union Européenne sur ces nouvelles bases.

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Poste du chargé de mission	9 010 €	Etat	4 505 €
		FEADER	4 505 €
	9 010 €		9 010 €

## **16 – MOTION RELATIVE A LA SUPPRESSION DE POSTE A L'ECOLE MATERNELLE MARC BOURHIS**

## **COMPTE RENDU**

Madame BOITTIN BARDOT expose que, suite à la réception d'une lettre informant du projet de fermeture du 4<sup>ème</sup> poste à l'école maternelle Marc Bourhis, elle a pris contact avec Monsieur QUILLIEN, IDEN de la circonscription et Monsieur CILLARD, Adjoint de Madame KIEFFER, Inspectrice d'Académie.

Les arguments exposés lors de rencontre ont permis de maintenir 1/2 poste.

Cette décision est surprenante car l'effectif aurait plutôt tendance à augmenter. L'inspection académique a décidé de ne prendre en compte que 15 enfants de 2 ans (nés avant le 31/08/07) alors que 60 enfants sont concernés sur la commune.

Monsieur Le Maire attire l'attention sur le fait que le refus de recevoir des enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle risque d'avoir des conséquences pour la commune avec une demande d'augmentation des moyens de garde.

Madame BOITTIN BARDOT indique que par ailleurs, \_ poste d'ATSEM risque de disparaître.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal de TREGUNC, réuni le 27 mars 2009, informé de la fermeture de poste envisagé par l'Administration de l'Education Nationale à l'école maternelle (0,5) du Groupe Scolaire MARC BOURHIS, à l'unanimité, s'élève avec force contre ces mesures préparées sur la base de moyennes mathématiques, sans prise en compte des conséquences pédagogiques pour les enfants, ni du contexte local.

En effet, depuis de nombreuses années, la Municipalité de TREGUNC, considérant que la formation des enfants constitue un élément majeur de leur développement personnel et de leur insertion dans la société, a développé dans le cadre de ses compétences, une politique scolaire misant sur la qualité, par des investissements importants dans les locaux, dans les matériels et moyens fournis aux jeunes et aux enseignants, dans l'accompagnement des projets éducatifs et pédagogiques. La rénovation lourde de l'école maternelle en est le témoignage le plus récent.

Les Conseillers ne peuvent accepter qu'une situation d'effectifs conjonctuellement défavorable de quelques unités se traduise brutalement, sans considération du passé, ni de l'avenir, par des suppressions de postes qui ne manqueraient pas de briser une dynamique pédagogique appréciée des familles.

Ils estiment que l'évolution démographique des effectifs et donc des postes doit être considérée dans la durée afin de ne pas déstabiliser à chaque rentrée les organisations pédagogiques mises en place et dont les fruits ne s'évaluent que sur des cycles pluriannuels.

Ils demandent que l'Administration de l'Education Nationale sursoie aux mesures de suppression envisagées tant qu'une tendance lourde ne viendra pas confirmer la légère évolution des effectifs prévus pour la rentrée prochaine.

Par ailleurs, ils ont pris acte de la décision politique du Ministre de l'Education Nationale de ne pas changer les conditions d'accès à la scolarisation pour les enfants de deux ans.

Dans notre région, dans nos communes, cette scolarisation est importante et répond à un réel choix des familles qui y sont attachées.

L'accompagnement de cette attente sociale est tout aussi important de la part des collectivités territoriales qui ont lourdement investi, soit par la construction, soit par la rénovation ou l'aménagement de locaux et la mise à disposition des écoles de personnels municipaux.

Or, les prévisions d'effectifs arrêtés par les services du Rectorat d'Académie et des Inspections académiques minorent la réalité démographique de nos communes et limitent de fait artificiellement la capacité d'accueil des établissements.

Alors que toutes les politiques publiques sont aujourd'hui mobilisées pour amortir les conséquences de la crise économique qu'affronte notre pays, cette limitation artificielle de la capacité d'accueil des écoles laisserait des jeunes ménages sans solution.

Ils demandent donc au Ministre de l'Education Nationale que la réalité de la demande des familles soit prise en compte et que les enfants de deux ans puissent effectivement fréquenter l'école maternelle à la prochaine rentrée scolaire.

## **REPONSES AUX QUESTIONS ORALES**

### **1 – Réponse à Mademoiselle BENARD**

Monsieur Le Maire indique qu'effectivement une réflexion a été menée sur une limitation de la durée de l'éclairage public et ce dans un souci d'économie financière et de développement durable. Il faut maîtriser de plus en plus les consommations d'énergie.

Monsieur TANGUY informe que depuis 2 semaines, il y a une réduction des horaires d'éclairage public le soir (23 h au lieu de minuit / minuit au lieu de 1 h). L'extinction peut toutefois varier de quelques minutes.

Madame BENARD indique que l'éclairage est coupé à 22 h 30 dans certains quartiers (Kermarc'h / Rozengall / Lambell). Cela paraît un peu tôt.

Monsieur TANGUY annonce que l'éclairage va être rétabli jusqu'à 1 h à Trévignon et au centre-bourg en raison de la présence des cafés. Pour les autres secteurs, des contrôles seront effectués et les horloges seront réglées si besoin.

### **2 – Réponse à Madame LANCIEN**

Monsieur Le Maire indique que ces accidents sont quelques fois liés à des questions de vitesse excessive mais aussi à des fautes d'inattention de la part des automobilistes. Il craint qu'il y ait toujours un certain nombre de chauffeurs qui ne respectent pas cela.

Sur la route de Concarneau (route départementale), la commune ne peut réaliser d'aménagement sans l'accord du Département avec lequel il évoquera la question de la sécurité. Le passage piéton en face du fleuriste ne sera retracé qu'après l'installation d'un "bateau" au niveau des trottoirs.

Fait à TREGUNC, le 31 mars 2009  
LE MAIRE,  
Jean-Claude SACRÉ

La Secrétaire de séance,